Image not found or type unknown

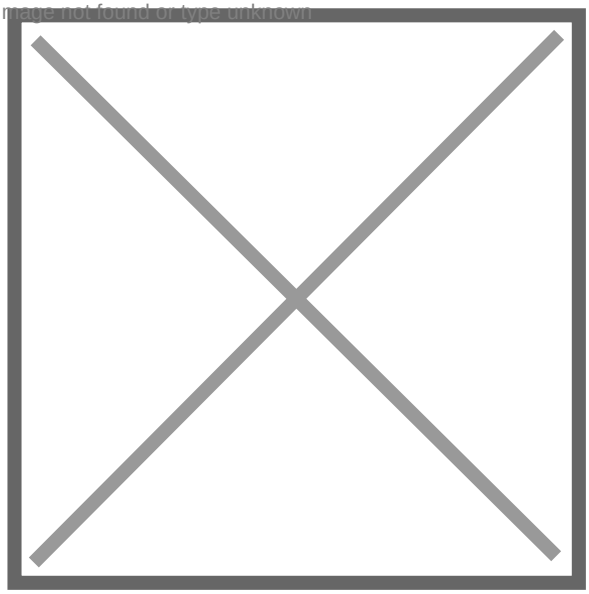

Comment récupérer ma caution ?

Par **la_cazoul**, le **19/05/2009** à **13:19**

Bonjour,

Locataire pendant 1 an d'un appartement à Brest, j'ai effectué l'état des lieux de sortie le 7 avril dernier. Je l'ai signé, sans remarquer la colonne "sale"' avec des croix et la mention ménage incomplet...
L'appartement était très vieux et vétuste et nous avons eu beau faire le ménage, il est impossible de le nettoyer parfaitement.
L'agence me demande de refaire le ménage (lessiver les portes, détartrer les toilettes déjà dans le même état en arrivant) et de remplacer des éléments déjà cassés avant notre entrée dans les lieux (non précisés sur l'état des lieux d'entrée).
Je sais également que l'appartement va être vendu pour être refait!!
Quels sont mes moyens pour refuser de refaire le ménage (qui suivra certainement par le même type d'état des lieux, "sale")? De plus, j'ai changé de département depuis!
J'ai vu sur plusieurs forums que l'Agence immobilière en question est très friande de ce type de blocage pour rendre les cautions.
Je vous remercie de bien vouloir me répondre rapidement car je dois me rendre à leur agence le vendredi 29 mai, prochaine date où je serai à Brest.

Par **Solaris**, le **19/05/2009** à **14:49**

Bonjour,

Il faut partir du principe que ce qui n'était pas noter dans l'état des lieux était réputé être en parfait état. Donc concernant des éléments cassés, si vous ne les avez pas noté dans votre

état des lieux d'entrée.... il faut les réparer ou les remplacer.
Concernant le ménage, si l'appartement rendu était sale de votre fait, il faut le nettoyer sinon ils feront intervenir une société afin de vous le facturer.

Par **la_cazoul**, le **19/05/2009** à **16:33**

Bonjour,
merci beaucoup de votre réponse rapide!
même si la saleté n'est pas de notre fait mais juste de l'usure, je préfère en effet faire un ménage approfondi moi-même que payer une entreprise.
Pour être sure, dois-je envoyé une LRAR en précisant que je souhaite le faire (car ils me l'ont proposé, mais uniquement au téléphone... ils pourraient changer d'avis!)?
doivent-ils forcément accepter et me rendre les clés le temps du ménage?

Par **Solaris**, le **21/05/2009** à **15:10**

Bonjour,

Ils ne sont absolument pas obligé d'accepter. Surtout si vous le faîtes, refaite un écrit concernant l'état du logement après votre passage, on ne sait jamais qu'il ne vous accuse pas de nouvelles dégradations et surtout que vous puissiez prouver que vous avez fait le nécessaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés